

OBJECTIF

La formation, dispensée en anglais, a pour objectif principal de permettre l'acquisition rapide des fondements du droit anglais. La division des cours en cinq modules permet d'obtenir une vision d'ensemble des principales branches du droit anglais. En outre, elle permet non seulement d'acquérir le vocabulaire juridique indispensable à tout professionnel pour la pratique du droit en anglais, mais également de préparer les candidats à une année d'étude dans une université anglophone.

ORGANISATION

40h sur 20 semaines

De mi-septembre à mars (vacances universitaires non comprises).

Le Jeudi de 18h à 20h

5 modules de 8 heures :

- * *Introduction to the English Legal System*
- * *Contract Law*
- * *Trust Law*
- * *Criminal Law*
- * *Business Law*



Directrice de la formation : Mme Berger-Tarare

COÛT DE LA FORMATION

Coût pédagogique : 485 euros

POUR CANDIDATER

Inscriptions avant le 7 septembre

Dossier d'inscription à retirer auprès de
Françoise CLERC Service Formation Continue

ou à demander par mail à :

du-droitanglais@univ-fcomte.fr

UFR SJEPG

45D Avenue de l'Observatoire

25 030 BESANCON Cedex

CONTACT

Françoise CLERC

du-droitanglais@univ-fcomte.fr

ou

03 81 66 67 45



S J E P G

ufr sciences
juridiques
économiques
politiques
de gestion



UFC
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

ufr sciences
juridiques
économiques
politiques
de gestion

S J E P G



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

DROIT ANGLAIS



PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux professionnels du droit et aux étudiants en droit qui souhaitent acquérir rapidement une bonne connaissance globale du droit anglais et des méthodologies juridiques de *Common Law*.

Par ailleurs, il est vivement conseillé aux étudiants en droit souhaitant étudier dans une université de *Common law* ou dont les cours sont dispensés en anglais de suivre cette formation initiale qui leur permettra d'aborder sereinement leur année à l'étranger.

La formation peut enfin intéresser, dans certaines circonstances, des professionnels et étudiants non juristes qui ont vocation à réaliser des transactions internationales ou à évoluer dans un contexte professionnel d'échanges commerciaux en anglais. Dans ce cas, l'inscription doit être préalablement autorisée par la directrice de la formation sur dossier de candidature.



Une formation dispensée en anglais

Dans un monde globalisé, il devient nécessaire pour les juristes de se former au droit anglais et plus largement à la *Common Law*.

Les enseignements du DU Droit anglais permettent d'acquérir des connaissances approfondies en la matière au travers d'une formation initiale accélérée.

Dispensés en anglais, les enseignements permettent également d'acquérir le vocabulaire indispensable à la compréhension de documents et d'échanges juridiques en anglais.

SÉLECTION

La formation est ouverte sans sélection à toute personne ayant :

- * validé une première année de licence en droit
- * ou obtenu un diplôme en droit.

Par exception, les personnes ne remplissant pas ces conditions (professions non juridiques ou étudiants AES, Economie-gestion, Sciences politiques, LEA) peuvent être autorisées à s'inscrire par la directrice de la formation sur dossier de candidature préalable (à retirer auprès de Madame Clerc — Service de la formation continue).

